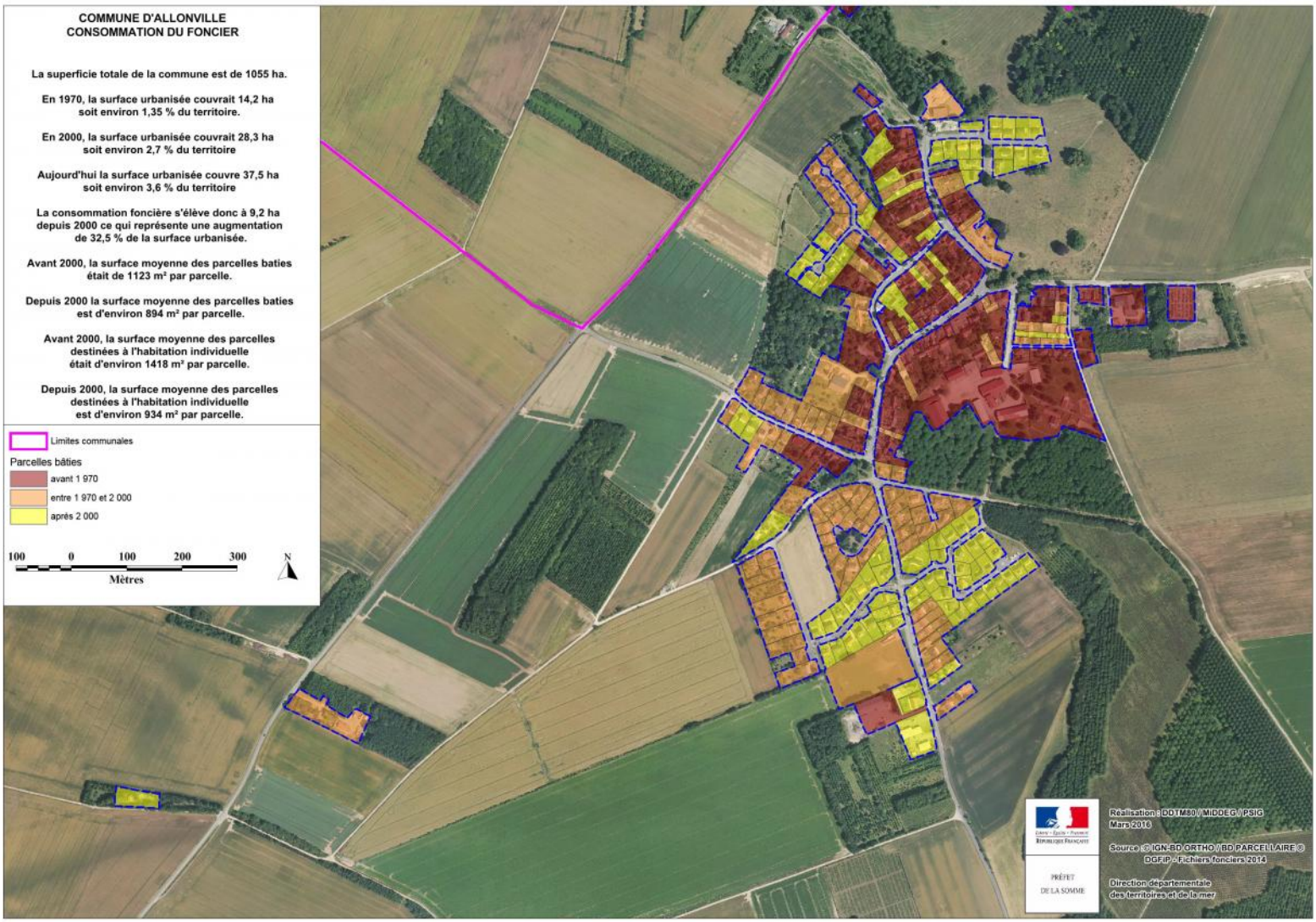
COMMUNE D'ALLONVILLE
CONSOMMATION DU FONCIER
La superficie totale de la commune est de 1055 ha.
En 1970, la surface urbanisée couvrait 14,2 ha
soit environ 1,35 % du territoire.
En 2000, la surface urbanisée couvrait 28,3 ha
soit environ 2,7 % du territoire
Aujourd'hui la surface urbanisée couvre 37,5 ha
soit environ 3,6 % du territoire
La consommation foncière s'élève donc à 9,2 ha
depuis 2000 ce qui représente une augmentation
de 32,5 % de la surface urbanisée.
Avant 2000, la surface moyenne des parcelles baties
était de 1123 m² par parcelle.
Depuis 2000 la surface moyenne des parcelles baties
est d'environ 894 m² par parcelle.
Avant 2000, la surface moyenne des parcelles
destinées à l'habitation individuelle
était d'environ 1418 m² par parcelle.
Depuis 2000, la surface moyenne des parcelles
destinées à l'habitation individuelle
est d'environ 934 m² par parcelle.
Limites communales
Parcelles bâties
avant 1 970
entre 1 970 et 2 000
après 2 000
100 0 100 200 300
Mètres
N
Réalisation : DDTM80 / MIDDEG / PSIG
Mars 2016
Source : © IGN-BD ORTHO / BD PARCELLAIRE ©
DGFIP - Fichiers fonciers 2014
PRÉFET
DE LA SOMME
Direction départementale
des territoires et de la mer